



Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 4 avril 2024, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, GUIGNON, MARIN Jean-Hervé, GOUTARD, VERAN

Etaient absentes excusées » : Mmes BERTRAND, DURAND

Etaient absents : Mmes DE ARAUJO, DUMAS, Mr JAMONEAU

Madame BERTRAND avait donné procuration à Monsieur BRUN Hugues

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2024 a été adopté à l'unanimité (10 votants).

Délib2024-16 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget communal

Il approuve à l'unanimité (10 votants) le compte de gestion, relatif au budget communal pour l'exercice 2023.

Délib2024-17 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget communal

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il approuve à l'unanimité (8 votants) le compte administratif de l'exercice 2023, relatif au budget communal, arrêté comme suit :

RESULTATS 2023 – FONCTIONNEMENT

Dépenses	909 442.18 €
Recettes	987 832.79 €
Excédent de l'année	78 390.61 €

RESULTATS 2023 – INVESTISSEMENT

Dépenses	329 498.87 €
Recettes	356 540.20 €
Excédent de l'année	27 041.33 €

RESULTATS CUMULES AU 31.12.2023

Fonctionnement report 2022	508 504.31 €
Résultats 2023 - excédent	78 390.61 €
Total au 31.12.2023 - excédent	586 894.92 €

Investissement report 2022	- 159 916.18 €
Résultats 2023 - excédent	27 041.33 €
Total au 31-12-2023 – déficit	- 132 874.85 €

RESTES A REALISER

Dépenses	131 625.45 €
Recettes	61 107.33 €

Délib2024-18 – Affectation des résultats au budget communal

En accord avec la DGFIP de CHINON, il approuve à l'unanimité (10 votants) l'affectation du résultat du budget communal, à savoir :

- Report au compte 001 en dépenses de la somme de 132 874.85 €
- Affectation au compte 1068 de la somme de 203 392.97 €
- Report au compte 002 en recettes de la somme de 383 501.95 €

Délib2024-19 – Etat annuel récapitulatif des indemnités des élus

Il prend acte de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2023.

Délib2024-20 – Vote des taux d'imposition 2024

Il fixe à l'unanimité (11 votants – arrivée de Mme GENNETEAU) les taux communaux des impôts directs, comme suit (identiques à ceux de 2023) :

- Taxe d'habitation : 13.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.71 %

Délib2024-21 – Approbation du budget communal 2024

Comme suite à la commission des finances du 26 mars 2024, de la rencontre avec le Conseiller Décideur de la DGFIP de CHINON et des modifications apportées, il adopte à l'unanimité (11 votants) le budget communal 2024, établit comme suit :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre et qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses 1 336 572.94 €
- Section d'investissement, votée par chapitre et par opération qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour 914 620.30 €

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des

dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les étapes budgétaires de l'exercice 2024.

Délib2024-22 – Attribution des subventions aux associations

Il attribue à la majorité absolue (11 votants : 10 voix pour, 1 abstention) les subventions à chaque association pour un montant total de 16 528.47 €, à savoir :

A.A.P.C.S.L	0
ACACIAS	0
ACE « Arts Culture Être »	0
Acti gym séniors	200.00 €
ACTSG (Association Clubs Tennis Savigné/Gizeux)	0
ADAC CATM	250.00 €
ADMR Portage des repas	0
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Lathan	600 € subvention annuelle + 600 € subvention exceptionnelle (barnum du 13 juillet 2024)
APE (Agir pour les enfants)	400.00 €
Association Savigné Maquettes	1 000.00 €
Athletic Club du Lathan Vétérans	0
Avenir Cycliste Touraine	1 000.00 €
Badminton Club Savignéen	300.00 €
C.M.C Evènements	0
Coralhys	0
Chœur à cœur	300.00 €
Collectif des Vallées du Lathan et de la Roumer	0
Eau Assainissement Public Nord-Ouest Touraine	0
Esca'Lathan	400.00 €
Football Club du Pays Savignéen	500.00 € + 400.00 € création association
JCBO Racing Team	0
La Boule Savignéenne	300.00 €
La Chasse les Vigneaux	150.00 €
La Croche Trad	400.00 € + 750.00 € subvention exceptionnelle
La Petite France	200.00 €
LathanDance	300.00 €

La Savignéenne	200 € + 139.84 € subvention remboursement achats garderie périscolaire + 119.96 € subvention remboursement achats Magie de Noël
Le Carreau du Lathan	500.00 € subvention annuelle + 800.00 € subvention exceptionnelle Grand Prix de Savigné + 180.00 € remboursement broderie logo
Les P'tits Papiers	pas de demande
Les Randonneurs du Lathan	300.00 €
Musée du Savignéen	300.00 € + 1 036.97 €
Team D.R.C	Pas de demande
Tennis Club Savignéen	200.00 € subvention annuelle + 200.00 € subvention exceptionnelle
Un temps pour soi	300.00 €
Vita'Gym	300.00 €
FSE Collège Bernard de Fontenelle	0
USEP Ecole Joseph JOFFO	1 000.00 €
BTP CFA Indre-et- Loire	30.00 €
Campus des métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire	6 élèves x 30 € = 180.00 €
MFR Bourgueil	2 élèves x 30 € = 60.00 €
Association sportive du lycée Jean Rondeau	30 .00 €
ARCA (Les Amis des Riverains du Changeon et de ses Affluents)	0
Association Langeais Clap	0
Ecole de musique de Cléré-les-Pins	600.00 €
CLVHB (handball Château-la-Vallière)	200.00 €
Et si on jouait (intervention à la bibliothèque 1x/mois)	300.00 €
Tourisme Vert et Qualité de Vie (0.30ct/habitant)	0.30 € x 1 339 hab = 401.70 €
3 P'tits Pas Ambillou	150.00 €
Judo Club Clerençois	0
Association Sauve qui Plume	0
Les écuries d'Ambillou	200.00 €
SHOT	150.00 €

AMF Téléthon	0
Secours catholique	0
Syndicat de distillation de Continvoir	0
Prévention routière	0
Groupement de défense contre les organismes nuisibles du Maine et Loire	600.00 €
Total	16 528.47 €

Délib2024-23 – Ecole : semaine de 4 jours

Il décide à l'unanimité (11 votants) de solliciter une demande de renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à l'école Joseph JOFFO, afin de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, pour une durée de trois années scolaires, prenant effet en septembre 2024.

Délib2024-24 – Loyer de la brasserie 20 Place Jacques du Bellay

Vu le départ de Mme ROTROU Amandine de l'EURL La Crêp'Rit au 30 novembre 2023, et vu la demande de Monsieur LOPES Mario pour une activité de restauration rapide sur place et à emporter, il décide à l'unanimité (11 votants) de fixer le loyer mensuel à 500 €, prenant effet au 1^{er} mai 2024, désigne Maître BERTONCINI, Notaire associé de la SARL TOURAINE LATHAN NOTAIRES de SAVIGNE SUR LATHAN, pour la rédaction du bail commercial dont les frais seront à la charge du preneur et dans les mêmes conditions que le précédent bail.

Questions diverses :

- Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 14 mai 2024 à 19 h 00

Le Maire,
Hugues BRUN

La Secrétaire de Séance,
Cécile GENNETEAU